

APPROPRIATION DE LA PEDAGOGIE INCLUSIVE ET NIVEAU DE PERFORMANCE DES ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS

KAMENI YAMDJEU SIDO Armand

Doctorant en Sciences de l'Education, Université de Yaoundé 1.

Kamenia81@gmail.com

Résumé

L'objectif poursuivi tout au long de notre étude était d'examiner les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs en particuliers. Le constat que nous avons fait est que les Camerounais ont encore une idée vague de l'inclusion ; certains confondent l'éducation inclusive à l'éducation spéciale, et d'autres plus éclairés confondent l'inclusion et l'intégration. Notre problème se situe particulièrement dans l'appropriation de la pédagogie inclusive et le niveau de performance des élèves à besoins spéciaux. Nous avons donc ressorti la question de recherche qui a dirigé notre recherche et l'avons élaboré comme suit : « Quels sont les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers ? » Après l'analyse des données recueillies sur le terrain nous avons constaté que : les enfants à besoin spéciaux apprennent mieux quand les programmes suivis sont les mêmes que ceux des enfants dits normaux avec qui ils partagent la salle de classe ; les enfants à besoin spéciaux apprennent mieux quand les ils sont dans le même environnement que ceux dits normaux, les enfants à besoins spéciaux ont de bons résultats et viennent régulièrement en classe quand un plan d'éducation individuel, bien élaboré et bien suivi est mis sur pied par l'enseignant.

Mots clés : *Appropriation, pédagogie inclusive, enfants à besoins particuliers.*

Abstract

The objective pursued throughout our study was to examine the factors associated to the appropriation of inclusive pedagogy that reflect the level of performance of students with special educational needs. The conclusion we have reached is that Cameroonians still have a vague idea of inclusion; some confuse inclusive education with special education, and some more

enlightened confuse inclusion with integration. Our problem was particularly in the appropriation of inclusive pedagogy and the level of performance of students with special needs. We therefore identified the research question that guided our research and developed it as follows: "What are the factors associated with ownership of inclusive pedagogy that capture the level of achievement of students with special educational needs?"

After analyzing the data collected in the field, we found that: special needs children learn better when the programs they follow are the same as those of the so-called normal children with whom they share the classroom; special needs children learn better when they are in the same environment as those said normal; children with special needs have good results and come regularly to class when a well-developed and well-apply individual education plan is set up by the teacher.

Key words: *appropriation, inclusive pedagogy, special needs children.*

Introduction

L'inclusion telle que nous la connaissons aujourd'hui trouve ses origines dans l'éducation spéciale. Le développement du domaine de l'éducation spéciale s'est caractérisé par différentes étapes au cours desquelles les systèmes éducatifs ont exploré des voies différentes pour répondre aux besoins des enfants handicapés et, des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Ces dernières années, les systèmes d'éducation séparés ont été remis en cause, tant dans la perspective des droits de l'homme que du point de vue de l'efficacité. Jusque-là les Camerounais ont encore une idée vague de l'inclusion ; certains confondent l'éducation inclusive à l'éducation spéciale, et d'autres plus éclairés confondent l'inclusion et l'intégration. Cette ignorance pose un véritable problème de société ; c'est ainsi que l'envie d'apporter des éclaircis sur l'inclusion nous a poussé à engager une recherche sur l'« appropriation de la pédagogie inclusive et niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers. » La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) aborde avec acuité le problème d'inclusion scolaire des enfants à besoins spécifiques et par ricochet, celui de l'éducation pour tous prôné par le

gouvernement Camerounais. L'inclusion est très demandant et requiert des moyens. Pour un pays en voie de développement, dans lequel la population vit dans la précarité pour la plupart, demande une un gros investissement financier, matériel et humain. La formation aide l'enseignant à mener bien son métier ; elle peut être initiale ou continue. Ceci a été la plaque tournante de notre problème qui a été libellé comme suit : l'appropriation de la pédagogie inclusive puisque chez nous au Cameroun, nous confondons inclusion et intégration. Ce problème nous amené à nous poser la question suivante : Quels sont les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers ? L'objectif poursuivi ici était d'examiner les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1. Contexte et problématique

L'article 7 de la loi N°98/004 du 4 AVRIL 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun stipule que : « l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.» donc l'éducation est un sésame qui ne doit être refusé à qui que ce soit. Cet article est complété en 2006 lors de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en son article 24 qui énonce à son alinéa 2 que : « Aux fins de l'exercice de ce droit, les Etats parties veillent à ce que :

a) Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus sur la base de leur handicap, de l'enseignement primaire

gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ;

b) Les personnes handicapées puissent sur la base de l'égalité de chance avec les autres, avoir accès dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit et à l'enseignement secondaire. »

C'est à la lumière de cet article que l'inclusion prend son sens. L'inclusion telle que nous la connaissons aujourd'hui trouve ses origines dans l'éducation spéciale. La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 affirme que « la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés [...] constituent une obligation nationale. » La principale difficulté posée par l'intégration est qu'elle ne s'est pas accompagnée de changements dans l'organisation des écoles ordinaires, de leurs programmes d'études et de leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Cette absence de changements organisationnels s'est révélée être l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre de politiques d'éducation inclusive.

L'UNESCO (1994) considère l'inclusion comme une approche dynamique de répondre positivement à la diversité des élèves et de considérer les différences entre les individus non comme des problèmes, mais comme des opportunités d'enrichir l'apprentissage. Au cœur de l'éducation inclusive se trouve le droit à l'éducation affirmé dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, aux termes de laquelle :

« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire (...) l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des

libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. » (Déclaration Universelle des droits de l'homme, 1948 : Article 26 -)

En éducation, la question de l'inclusion s'inscrit dans la volonté affichée par l'UNESCO (2009) d'abord de développer l'éducation pour tous (EPT) et ensuite les objectifs pour le développement durable (ODD) pour l'éducation, qui vise la scolarisation de tous les enfants d'ici à 2030. L'éducation inclusive vient comme une des solutions phares de la scolarisation de tous les enfants

La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) aborde avec acuité le problème d'inclusion scolaire des enfants à besoins spécifiques et par ricochet, celui de l'éducation pour tous prôné par le gouvernement Camerounais. Comme nous l'avons si bien précisé plus haut, l'inclusion est très demandant et requiert des moyens. Pour un pays en voie de développement, dans lequel la population vit dans la précarité pour la plupart, demande un gros investissement financier, matériel et humain. La formation aide l'enseignant à mener bien son métier ; elle peut être initiale ou continue. La formation initiale étant celle que l'on reçoit dans les écoles normales d'une part et la formation continue, celle que l'on reçoit sur le terrain sous forme de recyclage lors des séminaires ou des journées pédagogiques d'autre part. concernant la formation initiale, la formation reçue dans les écoles normales d'instituteurs qui est dispensée aux enseignants de l'enseignant de la formation primaire, maîtres d'œuvres de l'inclusion dans les écoles primaires du pays n'a pas à son actif la formation en éducation inclusive ce qui veut dire que dans les nouveaux programmes des ENIEG au Cameroun, l'unique discipline qui met en exergue les enfants à besoins éducatifs spéciaux c'est la psychologie qui, en son avant dernier thème

traite des «enfants à besoins éducatifs spéciaux» sachant que le programme de psychologie est très vaste, nous pensons que le temps imparti n'est pas assez pour former un enseignant qui sera efficace pour l'enseignement inclusif ce qui pose le problème de l'appropriation de la pédagogie inclusive puisque chez nous au Cameroun, nous confondons inclusion et intégration

2. Question de recherche, objectif et hypothèse de l'étude

Le problème que pose l'inclusion nous amène à nous poser la question suivante : Quels sont les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers ? et pour répondre à cette question, nous nous sommes fixés comme objectif d'examiner les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ce qui nous a poussé dans un premier temps à prendre position dans le sens que certains facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive déterminent la performance des élèves à besoins éducatifs particuliers.

3. Méthodologie

- Dans le but d'atteindre l'objectifs que nous nous sommes fixé, nous avons tenu compte de la dimension temporelle et des informations clés évoquées par le répondant. Ainsi, l'option de recherche prise a été celle de la recherche qualitative, plus spécifiquement un récit de vie thématique. Le récit de vie thématique, se limite à une période où à un aspect de la vie de l'individu par rapport au thème de recherche. Cette méthode est de comprendre à quel point l'appropriation de la pédagogie inclusive est indispensable pour avoir les meilleures performances chez les enfants en situation de handicap dans un processus d'éducation inclusive Plusieurs secteurs sont

impliqués dans le programme d'inclusion au Cameroun. Nous avons conjuré deux théories ; la première de sur le contrat social et la deuxième, sur l'apprentissage social. J. J. Rousseau (1762) dans "Du contrat social ou Principes du droit politique " présente le contrat social comme la prison dans laquelle l'homme de par sa volonté propre, se pose certaines contraintes en prenant des engagements qu'il sera tenu de respecter. Il dit que l'homme est né libre, et que partout où se trouve dans les fers, c'est à cause d'autrui. Selon lui, dès qu'un homme est contraint de faire quelque chose, il a déjà perdu sa liberté ; puisque la vie est faite des accords, des conventions que mutuellement on se lit pour mieux gérer l'organisation sociale, l'homme se doit d'obéir aux conventions dans lesquelles il s'est engagé. Il insiste sur le fait qu'obéir à la loi qu'on s'est fixé est liberté. Et puisque, les enfants qui sont engagés dans l'inclusion fonctionnent sur le principe de d'observation, Albert BANDURA (1985) dans l'apprentissage social, recommande qu'" « À partir de l'observation d'autrui, nous nous faisons une idée sur la façon dont les comportements sont produits. Plus tard, cette information sert de guide pour l'action ». Autrement dit, l'apprentissage par modelage c'est apprendre un nouveau comportement en observant un modèle et les conséquences qui en résultent pour celui-ci. Cette théorie est aussi l'appelée apprentissage par observation ou vicariant. Ici, l'enfant apprend mieux et fait plus d'efforts en étant avec ses pairs. Par conséquent, dans notre étude, nous avons choisi de travailler avec un décideur du Ministère de l'éducation de Base, un des responsables du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapés dans l'arrondissement de Yaoundé 6^e, un des responsables de l'EPPIA (Ecole Primaire Pilotes Inclusives d'Application) conformément à l'Arrêté N°7707/A/SOT/MINEDUB/SG/DEMP du 04 AUG 2015 portant transformation de certaines écoles Ecoles Primaires Publiques et Ecoles Primaires Publiques d'application en Ecoles Primaires Publiques et Ecoles Primaires Publiques

d'application Inclusives (EPPI et EPPIA) et un enseignant de la même école sise à Nkoldongo dans l'Arrondissement de Yaoundé 3^e

Dans cette étude, la population ciblée est constituée des enseignants qui ont la lourde responsabilité d'implémenter l'éducation inclusive au Cameroun. Pour obtenir notre population, nous avons appliqué les principes d'exclusion et d'inclusion. Ces principes signifient respectivement que les sujets ne remplissant pas les caractéristiques de sélection établies sont exclus de l'échantillon et que ceux présentant les mêmes caractéristiques que celles de la population mère sont retenus dans la sélection de l'échantillon. Ainsi, des critères de sélection ont été envisagés, à savoir :

- Être Camerounais ;
- Être enseignant formé dans une Ecole Normale ;
- Être impliqué de près ou de loin dans le processus d'implémentation de l'inclusion au Cameroun.

4. Résultats

Se prononçant sur les sujet des méthodes pédagogiques à adopter et du développement d'un plan individuel d'inclusion, le participant N°2 touche quelques mots à ce sujet : «Dans nos formations, nous sommes édifiés sur ce qu'est le handicap, sur les capacités particulières que doivent avoir les enseignants à caractères inclusifs comme communiquer efficacement car si le maître ne communique pas efficacement et de manière particulière, certains enfants avec déficiences auditives ne vont pas être à la page. L'enseignant doit pouvoir adopter certains comportements de temps en temps pour aider ceux-là qui ont besoin des gestes pour suivre et comprendre ce qui est dit à s'adapter. Les enseignants doivent être édifiés sur le Plan d'Education Individuel (PEI) comment chaque enseignant devrait établir pour chaque enfant un PEI c'est-à-dire se fixer les objectifs pour chaque enfant de manière individuel et se

donner les moyens de les atteindre par un suivi personnalisé. Pour cela, nous devons accepter admettre environ cinq enfants à déficience par salle de classe en plus des enfants dits normaux ». Renchérie par la participante N°3 « On utilise les mêmes pratiques pédagogiques, mais prépare les leçons en fonction du handicap de tout un chacun. Chaque objectif pédagogique se fait en fonction de chaque handicap et cela n'a pas d'impact sur la préparation de la leçon. Les champions ont le devoir d'aller vers les parents des enfants handicapés dans le but de les sensibiliser afin qu'ils comprennent que ces enfants ont leur place dans la société. C'est lors des journées pédagogiques qu'on nous enseigne les nouvelles pratiques ou méthodes inclusives. Dans les séminaires aussi, on s'approprie aussi les nouvelles méthodes pédagogiques. Au dernier séminaire qui a eu lieu à Mbalmayo, on nous a remis un document avec l'alphabet braille et le langage des signes. ». La participante N°4 s'exprime sur le sujet en ces termes : « Nous utilisons une pédagogie différentielle. Nous utilisons la même pédagogie que celle que le ministère conseille car lors des journées pédagogiques, nous sommes tous présents mais la différence se situe au niveau du fait que nous adaptons tout ce que nous recevons du ministère à nos réalités car parmi nos enfants, il ya ceux qui sont très lents, ils n'assimilent pas rapidement, pour cela, il faut prendre beaucoup de temps pour qu'ils assimilent un cours. C'est aussi le cas pour les évaluations car même dans le cas du CEP, tous les surveillants qu'on envoi ici reçoivent d'abord un une formation avant le début des épreuves car ils doivent être édifiés sur comment évaluer ce type d'enfant et dans le cas particulier des enfants IMC nous sommes parfois obligés de les évaluer oralement et ils réussissent très souvent puisque certains d'entre eux sont très intelligents, répondent bien aux questions mais n'ont même pas la possibilité de tenir le stylo.»

Donc la pédagogie conseillée dans les écoles inclusives est celle recommandée par le Ministère de l'Education de Base, celle utilisée dans les écoles publiques selon les différents

participants. Ils déclarent qu'il est demandé de à chaque instituteur d'utiliser un PEI à savoir plan éducatif individuel répondant aux besoins de chaque élève est dispensable pour un meilleur suivi des enfants en situation de handicap car sans connaissance personnelle de l'enfant, il sera difficile voire même impossible de lui apporter l'aide dont il a besoin pour son intégration. A chaque enfant, son plan d'éducation individuel. Nous concluons donc Les enseignants doivent être éduqués sur le Plan d'éducation Individuel (PEI) comment chaque enseignant devrait établir pour chaque enfant un PEI c'est-à-dire se fixer les objectifs pour chaque enfant de manière individuel et se donner les moyens de les atteindre par un suivi personnalisé. Pour cela, nous devons accepter admettre environ cinq enfants à déficience par salle de classe en plus des enfants dits normaux. L'apprentissage collaboratif doit être encouragé pour chaque enfant apprenne même par l'intermédiaire de ses pairs. Certains enfants viennent même de chez eux sans dossier médical et c'est en enseignant que le maître va constater les anomalies et déceler le genre de handicap auquel l'enfant est confronté.

Après ce diagnostic, il établit un plan d'éducation individuel qui fait intervenir plusieurs acteurs : le maître, la famille, les services partenaires (service social, ONG...). Quand le maître a déjà établi le plan d'éducation, il contacte la famille pour savoir si l'enfant a un dossier médical ou non ; s'il n'en a pas, nous allons le conduire vers nos partenaires contrarié, selon les participants, l'Etat aime mettre la charrue avant les bœufs car nous ne sommes formés ni en brailles, ni en langage des signes. On devrait plutôt avoir une même maîtresse de la maternelle jusqu'au CM2, pour une même cohorte. C'est pourquoi on fait des petites formations car on n'a pas de temps et du matériel pour se former, nous n'avons ni poinçon, ni tablette. Nos collègues sont descendus dans certaines écoles dites pilotes supposées recruter tous les enfants mais ils isolent les enfants qui ont des problèmes puisque l'enseignant lui-même n'est pas

spécialisé, ils le classent dans un coin pour attendre la fin d'année.

5. Interprétation des résultats

L'interprétation des données a pour cadre l'analyse des données de la recherche dans l'ordre des questions de recherche.

5.1. De la pratique des méthodes pédagogiques

Normalement, Les enseignants doivent être éduqués sur le Plan d'éducation Individuel (PEI) en général et comment chaque enseignant devrait établir pour chaque enfant un PEI c'est-à-dire se fixer les objectifs pour chaque enfant de manière individuel et se donner les moyens de les atteindre par un suivi personnalisé. Pour cela, nous devons accepter admettre aux plus cinq enfants à déficiences par salle de classe en plus des enfants dits normaux.

L'apprentissage collaboratif doit être encouragé pour chaque enfant apprenne même par l'intermédiaire de ses paires. C'est cette raison que l'ONG américaine SIGHTSAVERS qui a une expérience poussée en matière de pratique inclusive travaille en partenariat avec notre ministère, le MINEDUB dans la prise en charge et la formation des enseignants des écoles pilote. Il est programmé en moyenne trois séminaires de formations par an pour renforcer les capacités des enseignants en éducation inclusive. Mais, les données empiriques nous montrent que les enseignants supposés enseigner dans les écoles inclusives ne sont formés ni en brailles, ni en langage des signes. Or Mablo cité par de Bronfenbrenner (1979) déclare que :« *pour assurer le succès des programmes d'éducation inclusive, il est essentiel d'intégrer les processus individuels et contextuels et d'examiner les interrelations entre ces systèmes Par conséquent, la pensée éducative actuelle qui sous-tend l'éducation inclusive reflète l'abandon d'une approche pathologique et théorique à une approche qui valorise la compréhension des difficultés d'apprentissage* ». La vision du gouvernement à travers le

Ministère de l'éducation de Base est claire, celle de définir les axes stratégiques d'intervention en matière d'inclusion.

Au cours de cette phase, le ministère a bénéficié de l'appui de l'ONG américaine SIGHTSAVERS qui a une certaine expérience poussée en matière de pratique inclusive. Cet ONG s'occupe beaucoup plus des enfants aveugles, mais elle prend aussi en charge des enfants qui ont d'autres handicaps. La phase pilote se fait de façon progressive et ce cela amène le ministère à intégrer le principe d'adaptation dans les écoles inclusives. Ce qui fait donc qu'en date dans les 68 écoles nous avons bénéficié des Rampes d'accès pour les enfants handicapés moteur afin de faciliter leur accès dans les salles de classes. On a également repris la construction des latrines au sein de ces écoles pour qu'elles soient des latrines inclusives pour que tous les enfants puissent y avoir accès. Le matériel spécialisé a été distribué dans ces écoles à savoir : les tricycles, les poinçons, les tablettes pour le braille, les documents avec l'écriture en braille, même des cannes blanches pour faciliter leur déplacement au sein de l'école et en dehors de l'école. Le matériel est fourni dans ces écoles en fonction du type de handicap que l'on rencontre dans ces écoles. Mais malheureusement comme le soutiennent certains enquêtés, ceux qui sont sur le terrain n'ont plus trop à prouver mais pour rendre effectif l'inclusion au Cameroun, nous proposons qu'il soit créée une section spéciale dans les ENIEG où les enseignants en plus de leurs années de formation normale sont formés de manière spéciale pour palier au déficit et résoudre les problèmes que posent l'inclusion au Cameroun. La formation continue est importante mais elle ne pourra pas toujours résoudre le problème de l'inclusion au Cameroun.

Nous sommes donc certains que dans un future proche, ces particularités seront ajoutées à la formation des enseignants des écoles inclusives au Cameroun pour une pratique pédagogique meilleure.

5.2. Le développement d'un plan éducatif individuel répondant aux besoins de chaque élève.

Le Plan d'éducation Individuel sert à l'enseignant de ressortie après avoir détecté le type de pathologie dont l'enfant en situation de handicap fait face, d'y mentionner les particularités et la technique à adopter en situation d'enseignement/ apprentissage. Seuls les enfants en situation de handicap en ont besoin. C'est un travail minutieux qui devra se faire avec tact ; elle peut aussi être considérée comme une fiche de suivi individuelle. Il est dit que certains enfants viennent de chez eux sans dossier médical pour l'école par conséquent, l'enseignant qui est le maître va constater les anomalies et déceler le genre de handicap auquel l'enfant est confronté. Après ce diagnostic, il établit un plan d'éducation individuel qui mettra aux prises plusieurs acteurs : le maître, la famille, les services partenaires (service social, ONG...). Quand le maître a déjà établi le plan d'éducation, il contacte la famille pour savoir si l'enfant a un dossier médical ou non ; s'il n'en a pas, les partenaires de l'éducation vont s'occuper de lui. Ils auront besoin des spécialistes constamment présents pour intervenir dans ce genre de situation. L'avantage qu'il Ya à établir un plan d'éducation individuel est que les enfants sont au milieu de leurs pairs copient de leurs pairs comme Bandura (1985) le stipule dans la théorie de l'apprentissage social en ces termes :

« À partir de l'observation d'autrui, nous nous faisons une idée sur la façon dont les comportements sont produits. Plus tard, cette information sert de guide pour l'action ». Autrement dit, l'apprentissage par modelage c'est apprendre un nouveau comportement en observant un modèle et les conséquences qui en résultent pour celui-ci. Cette théorie est aussi l'appelée apprentissage par observation ou vicariant. Il insiste sur les 4 phases dans l'apprentissage par observation.

- Processus attentionnel : Il faut prêter attention au modèle observé. De plus, si l'observateur porte de l'intérêt au modèle, il sera beaucoup plus susceptible de lui accorder de

l'attention. En effet, l'individu se doit d'être attentif au modèle qu'il observe, faute de ne pouvoir reproduire le comportement du modèle. Pour être attentif, il ne doit pas être perturbé dans son observation. L'individu est non seulement attentif au modèle, mais il fait une sélection, un tri dans les éléments qu'il observe et en extrait ceux qu'il juge importants dans son observation. Cette sélection est influencée par l'expérience passée de l'individu, mais en plus de l'influencé dans sa sélection, cette expérience l'influencera dans l'interprétation qui sera faite.

C'est là qu'entre en jeu le processus de rétention.

- Processus de rétention : C'est la capacité à retenir les informations observées. Si les individus sont influencés dans leur observation par leur(s) expérience(s) passée(s), ou observation(s) passée(s), ils ne le sont que par celle(s) dont ils se souviennent. Ici intervient alors ce qu'Albert Bandura nomme le processus symbolique. L'individu par des représentations verbales ou imagées va conserver en mémoire le modèle observé. Il s'agira pour l'individu d'effectuer une sorte d'association entre ce qu'il entend et ce qu'il voit. Toutefois, Bandura dit que « la plupart des processus cognitifs qui règlent le comportement sont largement verbaux plutôt que visuels ». En fait l'individu convertit le comportement observé en un codage verbal. - Processus de reproduction motrice : Si on a été attentif au modèle et qu'on a bien enregistré les informations que celui-ci nous a envoyé, l'individu est capable de reproduire ce qu'il a observé.

- Processus motivationnels : Il faut avoir envie d'imiter le modèle observé. La récompense et la punition jouent aussi un rôle important dans la motivation. Si on voit quelqu'un être récompensé ou puni, on reproduira ou non le comportement du modèle observé. C'est ce que met en exergue F.Fenouillet, concernant l'expérience de la poupée Bobo de 1965, « ce n'est pas seulement le comportement du modèle qui est appris, mais ce sont les anticipations de récompenses ou de punitions qui ont

un impact sur le comportement de l'enfant. Ces attentes ou expectations de résultats sont véhiculées par le modèle au même titre que son comportement ».

Et **la participante N°4** de renchérir en disant que tous les enfants devront être ensemble pour que ceux en situation de handicap fassent des efforts supplémentaires. C'est pour cette raison que nous sommes tenus d'utiliser les mêmes pratiques pédagogiques, mais préparer les leçons en fonction du handicap de tout un chacun. Chaque objectif pédagogique se fait en fonction de chaque handicap et cela n'a pas d'impact sur la préparation de la leçon malgré le fait qu'il est très difficile de couvrir le programme parce que dans une classe on peut avoir quatre types de déficiences différentes : ceux qui n'assimilent pas vite, ceux qui n'écrivent pas vite ...

Conclusion

L'objectif poursuivi tout au long de notre étude était d'examiner les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le constat que nous avons fait est que les Camerounais ont encore une idée vague de l'inclusion ; certains confondent l'éducation inclusive à l'éducation spéciale, et d'autres plus éclairés confondent l'inclusion et l'intégration. Nous savons appris que l'éducation spéciale de fait dans des structures spécialisées qui ne regorgent que d'enfants à besoins éducatifs spéciaux or Ainscow (1995, p. 1), cité par Tchombe (Tchombe, 2017 : 28), a constaté qu'il y a un changement d'orientation de l'idée d'intégration décrite comme « le processus consistant à faire passer les enfants des milieux de l'éducation spécialisée aux classes ordinaires, où l'on s'occupe le plus, de la scolarité de tous. L'accent est mis sur l'aide aux élèves en situation de handicap dans la classe régulière. L'objectif est de restructurer les écoles afin de répondre aux besoins de tous les enfants ». Dans l'intégration, l'école

s'adapte aux besoins de L'enfant alors que l'inclusion selon l'UNESCO (2003, p. 7) cité par Tchombe (Tchombe, 2017 : 30), considère l'éducation inclusive comme « une approche qui vise à transformer les systèmes éducatifs afin de répondre à la diversité des apprenants. Il vise à permettre aux enseignants et aux apprenants de se sentir à l'aise avec la diversité et de le considérer comme un défi et un enrichissement dans l'environnement d'apprentissage plutôt qu'un problème » ; donc dans l'inclusion, l'enfant s'adapte à l'école. La question de recherche qui nous a conduit dans notre travail était : « Quels sont les facteurs associés à l'appropriation de la pédagogie inclusive qui rendent compte du niveau de performance des élèves à besoins éducatifs particuliers ? »

Pour répondre à cette question, la recherche s'est adressée à un échantillon de quatre personnes qui ont accepté se soumettre au petit jeu d'entretien lié à l'étude. Les données collectées à travers un guide d'entretien et traités selon les données théoriques sont les suivantes :

- La pratique des méthodes pédagogiques d'inclusion ;
- Le développement d'un plan éducatif individuel répondant aux besoins de chaque élève ;
- Taux de réussite. ;
- Taux de fréquentation.

Au demeurant, il apparaît clairement de nos résultats que les enseignants doivent être éduqués sur le Plan d'Education Individuel (PEI) en général et comment chaque enseignant devrait établir pour chaque enfant un PEI c'est-à-dire se fixer les objectifs pour chaque enfant de manière individuel et se donner les moyens de les atteindre par un suivi personnalisé. Pour cela, nous devons accepter admettre au plus cinq enfants à déficiences par salle de classe en plus des enfants dits normaux. L'apprentissage collaboratif doit être encouragé pour chaque enfant apprenne même par l'intermédiaire de ses paires. C'est cette raison que l'ONG américaine SIGHTSAVERS qui a une expérience poussée en matière de pratique inclusive travaille en

partenariat avec notre ministère, le MINEDUB dans la prise en charge et la formation des enseignants des écoles pilote. Il est programmé en moyenne trois séminaires de formations par an pour renforcer les capacités des enseignants en éducation inclusive. Mais, les données empiriques nous montrent que les enseignants supposés enseigner dans les écoles inclusives ne sont formés ni en brailles, ni en langage des signes. Or Mablo cité par de Bronfenbrenner (1979) déclare que :« pour assurer le succès des programmes d'éducation inclusive, il est essentiel d'intégrer les processus individuels et contextuels et d'examiner les interrelations entre ces systèmes

Bibliographie

Arrêté N°7707/A/SOT/MINEDUB/SG/DEMP du 04 AUG 2015 portant transformation de certaines écoles Primaires Publiques et Ecoles Primaires Publiques d'application en Ecoles Primaires Publiques et Ecoles Primaires Publiques d'application Inclusives (EPPI et EPPIA)

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 03 Mai 2008.

Déclaration Universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948.

Loi N°2010/004 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.

Loi N°98/004 du 14 avril 1998 portant sur l'orientation de l'éducation au Cameroun.

ONU (1948), Déclaration universelle des droits de l'homme.

Rousseau Jean-Jacques (1762), Du contrat social ou Principes du droit politique, Amsterdam, édition Flammarion.

Sigmund Freud (1987), *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Paris, éditions Gallimard.

Tchombe Thérèse (2017), Rapport d'analyse de l'éducation inclusive au Cameroun. Diversity & Inclusion.

Thomazet Serge (2006), De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences, *Cayenne-info, Revue : le français aujourd'hui*, vol 1, n°152, p.19-27.

UNESCO (1994), Final Report: World Conference on Special Needs Education: Access and Quality (Paris, UNESCO).

UNESCO (2009), *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*, Paris.

UNESCO 2005, *Ensuring access to education for all. Guidelines for inclusion: those with Disabilities and Special Educational Needs*. Washington D.C.: World Bank 2003.